

Vous avez peut-être reçu le mail ci-dessous, adressé en copie cachée par notre DRH.

Mis à part la publicité faite pour le tract CGT distribué le 22 novembre à Massy, à l'heure de sortie du midi dans le hall d'entrée inter-entreprises, nous rappelons qu'il s'agit là de pure diffamation syndicale à laquelle nous nous devons de répondre ([en bleu](#) dans le texte du message de la direction ci-dessous).

La délégation CGT ESF le 23 novembre 2017

From: France Human Resources
Sent: mercredi 22 novembre 2017 12:13
Subject: Tract CGT sur les frais de santé

Bonjour,

Vous avez peut-être eu l'occasion de lire la prose de la CGT sur la mutuelle.

La Direction des Ressources Humaines tient bien évidemment à vous préciser que des réunions seront organisées à compter du 6 décembre 2018 à destination de tous les salariés afin de présenter le nouveau dispositif et les améliorations.

[Avant qu'ils ne soient mis devant le fait accompli](#), la CGT a tenu à informer le plus de salariés possible et ceci [avant que les décisions les concernant ne soient prises](#) (information par tract et affichage, qui ne sont pas les moyens les plus modernes ni les plus efficaces pour communiquer, mais qui sont [les seuls qui nous sont autorisés](#)). Cela permet d'avoir une autre présentation et interprétation qui pourra être confrontée à celle de la direction.

En outre nous nous permettons de souligner que c'est grâce à ce changement de gestionnaire que les salariés d'Ericsson France ont évité une hausse de 8% de nos cotisations que demandait notre assureur le GAN et ce sans amélioration de la prise en charge. Il est également curieux que la CGT ne mentionne pas la situation des ex collaborateurs ITSS pour qui les cotisations diminueront.... Ou l'art de tordre la réalité.

[Il est de notoriété que les contrats de mutuelle ont tendance à augmenter avec le temps et qu'une bonne tactique pour éviter cela est d'utiliser la concurrence en choisissant un autre partenaire, qui a tendance à être mieux-disant dans son offre commerciale. En cela la direction a fait son travail et on peut l'en remercier. Par contre on n'a pas à la remercier pour nous faire payer des frais qui correspondent à un travail qui relève de ses compétences](#) et qu'elle délègue à un courtier (celui de contracter une mutuelle) et pour lequel les salariés devront payer avec une partie de leur cotisation pour toute la durée du contrat.

[Sinon la diminution des cotisations pour les ex-EDF est une présentation artificielle de la direction. Le CE a demandé que le taux de cotisation salarié leur soit légalement appliqué dès la fusion EDF-ESF au 1^{er} juillet dernier. Avec son refus, la direction, en plus d'économiser le différentiel de cotisation salariale ESF-EDF pendant six mois, se permet le luxe de présenter comme une diminution de cotisation ce qui aurait dû être une augmentation.](#)

Il est aussi illustratif que la CGT ne mentionne pas les améliorations liées à la mise en place d'une sur complémentaire en donnant des éléments concrets et des exemples qui ont été mis à leur disposition.

Les nouveaux types de remboursements sont pourtant bien décrits dans le tract et de la manière la plus exhaustive possible étant donné le peu de place disponible sur ce vecteur.

Comment passer sous silence la prise en charge à 57% des cotisations santé par l'entreprise alors que la plupart des entreprises sont sur une répartition 50/50..... Comme le dit une citation « pleurer toujours le passé c'est humilier le présent »

... de 64% à 57% le futur sourit bien à la direction mais ce sont les employés qui sont humiliés. Et les futures augmentations (de cotisations bien sûr!!) ne seraient plus soumises à leur approbation mais **appliquées d'office !**

Il y a aussi **d'autres entreprises qui prennent mieux en charge la mutuelle pour leurs employés**, mais là la direction nous rappelle que nous sommes à Ericsson et que ce qui se passe à l'extérieur ne nous concerne pas.

...en résumé : Regardez le pire et ne vous plaignez pas.

Quant à la remarque sur la volonté de négocier de la direction, quelle ironie du sort...sachez que ce matin la CGT était conviée à une réunion sur les négociations à venir (dont notamment la NAO).....et qu'elle n'était pas présente....peut être plus occupée à rédiger des tracts.

Notre délégué syndical n'était pas en train de rédiger un tract puisqu'il travaille en déplacement chez un client, sans matériel Ericsson à disposition.

Renseignement pris la convocation à cette réunion a été émise ce lundi pour le mercredi matin, donc avec un délai très court.

Elle a été adressée aux deux seuls délégués syndicaux CGT et UNSA, mais sans s'assurer avant ou après de la disponibilité du délégué CGT.

Notre délégué n'a donc pas eu le temps matériel de préparer une délégation et quand il a tenté de se connecter à distance à la réunion, cela n'a pas fonctionné.

Le délégué syndical UNSA, lui, travaille en permanence à Massy, au même étage que la direction et il a apparemment pu se rendre disponible.

C'est comme cela que vient d'être établi un **calendrier de négociations NAO réduit à l'extrême**, sur 11 jours ouvrés du 29 novembre au 13 décembre, alors que, d'après les nouvelles ordonnances Macron, **ces négociations pourront conditionner** entre autres **l'évolution de nos salaires pour les 4 années à venir**. Avec l'entrave subie par notre délégation, cette réunion nous apparaît comme déloyale et entachée de discrimination syndicale : nous pouvons donc continuer à dire que la direction n'a pas une grande volonté de négocier ... avec la CGT.

La Direction des Ressources Humaines.